Vivatax

Référence EXEMPLE-SUCCESSION
02.11.2026

RAPPORT D'ANALYSE FISCALE

Succession et donation

Marly (Fribourg) · Année fiscale 2026

Votre projet

Vous souhaitez chiffrer l'impôt sur une succession de 280'000 CHF à Fribourg. Le bénéficiaire est un neveu ou une nièce du défunt.

Votre résultat en bref

Impôt unique sur la transmission	38'569 CHF

Le résultat est l'impôt dû par le bénéficiaire, selon son lien de parenté avec la personne qui transmet et le canton retenu. Il ne comprend pas les autres frais de la transmission, comme les honoraires du notaire ou les émoluments administratifs.

Comprendre votre résultat

Impôt sur cette succession (Fribourg)	38'569 CHF (13,8 %)
Montant net pour le bénéficiaire	241'431 CHF

Nous appliquons un taux de 8,25 % au montant reçu, après une franchise de 5'000 CHF qui n'est pas imposée. L'impôt communal s'y ajoute. Il représente 70 % de l'impôt cantonal, selon le taux de la commune de Fribourg.

Récapitulatif des montants

Poste	Fréquence	Montant
Impôt sur la transmission	Une seule fois	38’569 CHF

LES POINTS À VÉRIFIER AVANT DE DÉCIDER

Le montant et le bénéficiaire étudiés

Le calcul porte sur la part reçue par le bénéficiaire indiqué. Si la personne qui transmet a plusieurs bénéficiaires, chaque part est examinée avec son propre lien de parenté. L’exonération d’un enfant ne signifie pas qu’un frère, un neveu ou un concubin sera aussi exonéré.

Ce qui peut modifier l’impôt

Signalez les donations déjà faites entre les personnes concernées. Le canton peut les additionner pour appliquer une franchise ou un taux. Faites aussi confirmer la valeur des biens et les dettes reprises par le bénéficiaire.

Les documents à réunir

Préparez les documents de la succession, comme le certificat d’héritier, le domicile de la personne qui transmet, le lien de parenté entre elle et le bénéficiaire, la liste des biens avec leur valeur et leur lieu de situation, les dettes et les donations antérieures. Pour un transfert depuis l’étranger, conservez également la preuve du virement et les déclarations ou décisions fiscales étrangères.

Les exonérations et franchises applicables

Le conjoint et les proches en ligne directe, c’est-à-dire les enfants, petits-enfants, parents et grands-parents, sont exonérés. Pour un bénéficiaire imposable, 5’000 CHF sont déduits du montant reçu avant d’appliquer le taux. L’impôt communal s’ajoute à l’impôt cantonal. Il est fixé par la commune du dernier domicile de la personne qui transmet, ou par celle où se trouve l’immeuble.

Ces règles concernent la part reçue et le lien avec la personne qui transmet. Elles doivent aussi tenir compte des transmissions antérieures.

Les déclarations après la transmission

Même exonérée, une transmission peut devoir être annoncée. Pour le bénéficiaire, le montant reçu n’est pas un revenu. L’argent ou les titres reçus font ensuite partie de sa fortune à déclarer, et leurs rendements peuvent être imposables. Vérifiez les formulaires et les délais du canton de Fribourg.

En présence de plusieurs pays, faites examiner le domicile de chacun, la nature des biens et les conventions applicables. Une convention sur les revenus et la fortune ne règle pas nécessairement une succession. Ce rapport ne calcule ni l’impôt étranger ni un éventuel crédit pour cet impôt.

ANNEXES

Données et hypothèses retenues

Les données du dossier et les paramètres retenus permettent de vérifier votre analyse.

Votre situation personnelle

Canton	Fribourg
Commune	Marly
Année fiscale	2026

Votre projet : transmission

S’agit-il d’un héritage ou d’une donation ?	Un héritage
Qu’est-ce qui est transmis ?	Argent, titres ou autres biens
Canton de domicile de la personne qui transmet	Fribourg
Commune de domicile de la personne qui transmet	Fribourg
Montant reçu par le bénéficiaire	280’000 CHF

Votre projet : bénéficiaire

Lien du bénéficiaire avec la personne qui transmet	Neveu ou nièce

Les hypothèses et la méthode

Nous appliquons le barème des successions du canton du dernier domicile de la personne qui transmet. Le taux et les franchises dépendent du lien de parenté entre la personne qui transmet et le bénéficiaire.

- Ce calcul est une estimation, établie à partir des chiffres que vous nous avez communiqués.

Vous souhaitez davantage de détails ?
Vous pouvez prendre un rendez-vous avec Vivatax.
Ce rendez-vous est une prestation distincte du rapport.
+41(0)32 724 20 06 · hello@vivatax.ch · www.vivatax.ch
Pour obtenir l’analyse de votre propre situation, commandez votre rapport sur simulators.vivatax.ch.